

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LITTY Pierre, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Pierre LITTY, René BALITOUT, Fabien HENON, Éric MAÏK, Nathalie NONIN, Jean-Pierre DUMOULARD

Etaient absents : Laurent DERUELLE, Philippe FERRET (excusé)

Représentée par pouvoir : Ludivine PREVOST pouvoir à Nathalie NONIN

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du 23 janvier 2018
- Délibération n°06/18 votant le compte administratif 2017
- Délibération n°07/18 acceptant le compte de gestion 2017
- Délibération n°08/18 sur la reprise et l'affectation des résultats de l'année 2017
- Délibération n°09/18 votant le budget primitif 2018
- Délibération n°10/18 votant le taux d'imposition 2018
- Délibération n°11/18 votant le compte administratif 2017 du service assainissement
- Délibération n°12/18 acceptant le compte de gestion 2017 du service assainissement
- Délibération n°13/18 sur la reprise et l'affectation des résultats de l'année 2017 du service assainissement
- Délibération n°14/18 votant le budget primitif 2018 du service assainissement
- Délibération n°15/18 retenant l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'église suite à la procédure adaptée
- Délibération n°16/18 pour demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR pour travaux de réfection de l'église
- Délibération n°17/18 relative à la fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade
- Délibération n°18/18 créant le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes
- Questions diverses

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre DUMOULARD a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 23 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité.

Délibération n°06/18 votant le compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nathalie NONIN, examine le compte administratif 2017 présenté par Monsieur Pierre LITTY, Maire. Ce document peut se résumer tel que ci-dessous avec reprise des soldes de l'année 2016 :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	: 124 443.14 €	
	Recettes	: 137 354.03 €	
	Soit Excédent de fonctionnement 2017		: + 12 910.89 €
	Excédent de fonctionnement reporté		: + 344 906.91 €
	Soit résultat cumulé		= + 357 817.80 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses	:	2 669.52 €
	Recettes	:	14 836.33 €
	Soit Excédent d'investissement 2017	:	+ 12 166.81 €
	Déficit d'investissement reporté	:	- 63.55 €
	Soit résultat cumulé	:	= + 12 103.26 €
	Restes à réaliser dépenses	:	- 77 896.00 €
	Restes à réaliser recettes	:	+ 41 472.00 €
	Soit résultat restes à réaliser	:	= - 36 424.00 €
	Soit résultat cumulé	:	= - 24 320.74 €
<u>D'où un Excédent global</u> :		:	= + 333 497.06 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité et le Conseil Municipal vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°07/18 acceptant le compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2017, les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres, les créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé de compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres émis et des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de faire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant la régularité des opérations effectuées,

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2017, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°08/18 sur la reprise et l'affectation des résultats de l'année 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé, le compte administratif 2017 qui présente un excédent global d'un montant de 333 497.06 €, réparti de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	:	+ 357 817.80 €
Déficit d'investissement	:	- 24 320.74 €

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif à la section d'investissement, entraînant un besoin de financement s'élevant à 24 320.74 €.

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2017 au budget de l'exercice 2018 :

Affectation à la section de fonctionnement	:	333 497.00 €
Affectation à la section d'investissement (1068)	:	24 321.00 €

Délibération n°09/18 votant le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de budget pour l'exercice 2018, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de budget présenté par Monsieur LITTY, Maire, et qui peut se résumer comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	476 797.00 €	Dépenses	:	476 797.00 €
	476 797.00 €	Recettes	:	143 300.00 €
		Excédent 2017 reporté	:	333 497.00 €

<u>Investissement</u> :	84 596.00 €	Dépenses	:	6 700.00 €
		Restes à réaliser dépenses	:	77 896.00 €
	84 596.00 €	Recettes	:	31 021.00 €
		Excédent 2017 reporté	:	12 103.00 €
		Restes à réaliser recettes	:	41 472.00 €

Délibération n°10/18 votant le taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir fixé le produit nécessaire à l'équilibre du budget, décide de reconduire, sans augmentation, les taux de 2017 applicables aux bases d'imposition des quatre taxes locales soit :

Taxe d'habitation	:	16.59 %
Taxe sur le foncier bâti	:	18.58 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	60.34 %
Taux de cotisation foncière des entreprises	:	23.23 %

Délibération n°11/18 votant le compte administratif 2017 du service assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Nathalie NONIN, examine le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par Monsieur Pierre LITTY, Maire. Ce document peut se résumer tel que ci-dessous avec reprise des soldes de l'année 2016 :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	:	35 377.19 €
	Recettes	:	54 290.55 €
	Excédent de fonctionnement 2017	:	+ 18 913.36 €
	Excédent fonctionnement reporté	:	8 695.70 €
	Résultat cumulé 2017	:	+ 27 609.06 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	:	47 405.65 €
	Recettes	:	47 051.73 €
	Déficit d'investissement 2017	:	- 353.92 €
	Déficit d'investissement reporté	:	- 18 517.73 €
	Résultat cumulé 2017	:	- 18 871.65 €
<u>D'où un Excédent global</u> :		:	+ 8 737.41 €

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité et le Conseil Municipal vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°12/18 acceptant le compte de gestion 2017 du service assainissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2017, les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres, les créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé de compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres émis et des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de faire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant la régularité des opérations effectuées,

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2017, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°13/18 sur la reprise et l'affectation des résultats de l'année 2017 du service assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent global d'un montant de 8 737.41 € réparti de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	: + 27 609.06 €
Déficit d'investissement	: - 18 871.65 €

Décide, sur proposition du Maire d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2017 au budget de l'exercice 2018 :

Affectation à la section de fonctionnement (002)	: 8 737.00 €
Affectation à la section d'investissement (1068)	: 18 872.00 €

Délibération n°14/18 votant le budget primitif 2018 du service assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de budget pour l'exercice 2018, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de budget présenté par Monsieur LITTY, Maire, et qui peut se résumer comme suit :

<u>Fonctionnement</u> : 60 819.00 €	Dépenses	: 60 819.00 €
60 819.00 €	Recettes	: 52 082.00 €
	Excédent 2017 reporté	: 8 737.00 €
<u>Investissement</u> : 66 645.00 €	Dépenses	: 47 773.00 €
66 645.00 €	Déficit 2017 reporté	: 18 872.00 €
	Recettes	: 66 645.00 €

Délibération n°15/18 retenant l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'église suite à la procédure adaptée

Suite à la décision du Conseil Municipal du 23 janvier 2018 (Délibération n°04/18) une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 6 mars 2018 et a examiné les propositions des 3 entreprises ayant répondu à cette consultation.

A l'issue de cette étude, l'entreprise Thierry MOENS a été la mieux placée au regard des critères examinés (références, qualité, délai, prix).

En conséquence, le Maire propose de retenir l'entreprise Thierry MOENS pour la réfection de la toiture de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour confier les travaux à l'entreprise Thierry MOENS conformément à sa proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Délibération n°16/18 pour demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR pour travaux de réfection de l'église

Suite à la délibération n°15/18 retenant l'entreprise Thierry MOENS pour la réfection des travaux de la toiture de l'église pour un montant de 31 961.00 € HT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ainsi qu'un dossier un transmettre à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour constituer ces dossiers à transmettre au Conseil Départemental de l'Oise et à l'Etat.

Délibération n°17/18 relative à la fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 05 mars 2018

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à l'assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE C2	100 %

Délibération n°18/18 créant le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose, suite à la délibération n° 17/18 concernant les possibilités d'avancement de grade, la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe C2 pour un emploi à temps non complet de 15h hebdomadaires pour exercer les fonctions suivantes et notamment :

- Préparation et rédaction des documents administratifs, d'urbanisme et techniques
- Préparation et rédaction des documents budgétaires et comptables
- Contribution à la réalisation des budgets
- Préparation des actes d'état civil et rédaction des délibérations et arrêtés du Maire
- Accueil et renseignement de la population et gestion du standard
- Suivi administratif des dossiers et carrière des agents
- Tenue à jour du fichier électoral et organisation matérielle des élections et du recensement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une information du Conseil Départemental sur l'établissement de la carte scolaire pour la prochaine rentrée et des risques de 46 fermetures pour seulement 23 ouvertures de classes.

En conséquence, il propose d'adopter la motion suivante qui sera jointe à tous les textes similaires d'autres communes de l'Oise pour être déposée au Ministère de l'Education Nationale :

« Le Comité technique spécial départemental de l'Education Nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes. A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'INSEE, plus de 13 % des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Je vous propose donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la motion ci-dessus et la transmettre au Conseil Départemental de l'Oise.

Questions diverses

. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur TERNACLE Xavier habitant de Revennes concernant une éventuelle taxation pour une place de stationnement extérieure réclamée par la DDT. Monsieur le Maire consultera le règlement du POS en vigueur au moment de la demande de Permis de Construire. Il informera M. TERNACLE des dispositions obligatoires à respecter à cette époque.

. Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de devis indicatif pour procéder à la mise en place d'illuminations de la Mairie avec des guirlandes type rideaux à Led.

. Un rendez-vous avec le responsable de l'UTD est fixé au 17 avril 2018 pour statuer sur l'éventualité d'élagage des arbres en bordure de la RD 73 à droite à la sortie du village en direction de Monchy-Humières.

. Après nettoyage des branches mortes de la cavée de Revennes effectué par le riverain, celui-ci souhaiterait replanter de nouveaux arbres. Accord lui est donné pour étudier les meilleures essences à replanter.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre DUMOULARD



Le Maire
Pierre LITTY

